

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

SINGAPOUR—L'ARRESTATION D'UN ANCIEN SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, M^{me} Clare Seow-Looi de Merritt, en Colombie-Britannique, m'a informé que, le 6 mai 1988, son frère, Francis Seow de Singapour, a été arrêté par le gouvernement de cet État, qui le tient au secret sans procès depuis.

Francis Seow est l'ancien solliciteur général de Singapour et il est très respecté dans le milieu juridique. Il a également manifesté son opposition au présent régime. Le jour de son arrestation, il avait sollicité un bref d'habeas corpus pour deux prisonniers politiques qui affirmaient avoir été torturés lors d'interrogatoires.

Les circonstances entourant l'arrestation injustifiée de M. Seow ont attiré l'attention du monde entier. Amnistie internationale estime que le cas est si grave qu'il exige des mesures immédiates.

Le *Globe and Mail* du 6 juin dernier précise que la police détient M. Seow parce qu'il a voulu inciter un groupe d'avocats et de professeurs à s'opposer au gouvernement.

Je suis sûr que tous les députés se joindront à moi pour exprimer leur grande inquiétude face aux motifs de cette arrestation et demander que M. Seow bénéficie de l'application régulière de la loi conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

* * *

L'ADMINISTRATION CANADIENNE DE L'HYDROGÈNE

LA NÉCESSITÉ D'UN MANDAT NATIONAL

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a d'importantes décisions à prendre au sujet de l'établissement, de l'organisation et du choix du site de l'Administration canadienne de l'hydrogène. Il y va du succès de la mission que s'est donnée le Canada d'être le premier dans l'ère de l'hydrogène et de devenir une autorité mondiale des techniques de l'hydrogène.

Pour mener à bien cette mission nationale, l'organisme en question doit avoir un mandat national et non représenter des intérêts régionaux ou les intérêts de groupes industriels particuliers.

Il faudra tenir compte dans l'établissement de cet organisme des étapes à respecter dans la mise au point, par exemple, des techniques de l'hydrogène, des possibilités immédiates et à court terme de la valorisation des combustibles fossiles et de l'intégration des ressources aux possibilités qu'offrent à moyen

Article 21 du Règlement

et à long terme les produits fonctionnant à l'hydrogène et la production d'hydrogène à partir de sources fiables.

L'organisme en question devrait être structuré et situé de façon à pouvoir se concentrer sur ces techniques offrant les meilleures chances de rendement immédiat des investissements.

L'Administration canadienne de l'hydrogène devrait être implantée d'abord en Alberta, près des grandes sources de financement pour la mise au point des techniques de l'hydrogène qui offrent les meilleures possibilités de rendement.

* * *

● (1110)

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LE PROJET DE LOI PROPOSÉ PAR UN SÉNATEUR AMÉRICAIN

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, si Washington fait montre de vouloir contrôler la pollution causée par les pluies acides, c'est à cause du travail de sénateurs et de membres du Congrès américain partageant notre opinion, et non parce que le président Reagan a accepté d'étudier un accord avec le Canada sur les pluies acides. On nous dit que le vent tourne.

Un projet de loi présenté par le sénateur démocrate du Maine, George Mitchell, et préconisant la réduction de la pollution par anhydride sulfureux de 12 millions de tonnes d'ici l'an 2000 gagne en popularité. La question est de savoir si ce projet de loi peut être adopté dans les 40 jours de session à peine qui restent au Congrès. Aujourd'hui, 48 sénateurs sur 100 sont prêts à appuyer le projet de loi de Mitchell. À l'heure actuelle, tous les efforts sont déployés pour obtenir la majorité nécessaire au Sénat.

Le Parlement canadien devrait adopter une résolution pour souhaiter tout le succès possible aux législateurs américains partageant notre opinion et appuyer leur mesure visant à stopper les pluies acides de concert avec nous, une fois pour toutes.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je désire souligner l'entente historique des plus importante Canada-Québec sur le développement économique régional que notre premier ministre (M. Mulroney) a signée hier avec le premier ministre du Québec.